

**CONVENTION DE CODIRECTION DE THÈSE**

Entre

**L'École Normale Supérieure de Lyon**  
15 parvis René-Descartes, BP 7000, 69342 Lyon cedex 07

Représentée par M. Yanick RICARD, administrateur provisoire de l'ENS de Lyon,

Et

.....  
.....  
.....  
.....

**Représenté(e) par** .....

LES DEUX ÉTABLISSEMENTS CONVIENNENT DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

Article 1

L'ENS de Lyon et .....engagent une collaboration par l'intermédiaire des laboratoires ou équipes suivants :

- ENS de Lyon
  - ➔ .....
  - .....
  - ➔ .....

En vue de permettre à .....  
De préparer une thèse sur le sujet suivant :

.....  
.....  
.....  
.....



## Article 2

La codirection sera assurée par

- ..... pour l'ENS de Lyon
  - ..... pour .....
- .....

## Article 3

M.....fera ses recherches dans chaque laboratoire ou équipe à proportion de :

- 50 % pour le laboratoire de l'ENS de Lyon
- 50 % pour le laboratoire de.....

Le directeur de thèse, M....., de l'ENS de Lyon reste cependant l'unique responsable.

## Article 4

M.....prendra une inscription annuelle auprès de l'établissement du directeur responsable nommé en article 3.

La soutenance aura lieu à....., ainsi que son enregistrement.

Le diplôme national de doctorat de l'Université de Lyon préparé au sein de l'ENS de Lyon sera délivré sur proposition conforme du jury.

## Article 5

Les résultats obtenus feront l'objet de publication et de communication sous le nom des deux laboratoires ou équipes dans les conditions suivantes :

.....  
.....

## Article 6

La présente convention est conclue pour la durée de la préparation de la thèse de

M.....

La durée de référence étant de trois ans.

## Article 7

Toute modification de cette convention s'effectuera par voie d'avenant, en deux exemplaires, signés des parties.

Chaque partie peut résilier la présente convention pour tout motif d'intérêt général dûment exposé par écrit. La résiliation prendra effet trois mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie. Les parties s'efforceront de mettre un terme à leurs actions conjointes dans les meilleures conditions possibles.

## Article 8

Tout litige qui pourra naître suite à la mise en œuvre du présent acte sera réglé par accord amiable entre les parties.

Fait à Lyon, le....., en deux exemplaires originaux

Pour l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

M. Yanick RICARD  
Administrateur provisoire  
de l'ENS de Lyon

(signature)

M.....  
Directeur de thèse

(signature)

Pour.....

M.....  
Titre du Chef d'établissement

(signature)

M.....  
Directeur de thèse

(signature)